



MAITRE D'OUVRAGE :



Côte d'Opale

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE

35 RUE DESCARTES
62 100 CALAIS

TÉL: 03.21.46.84.57
ag623@assurance-maladie.fr

RESTRUCTURATION DU SITE DE CALAIS MISE EN CONFORMITE INCENDIE MARCHE 5/2025

DCE	REGLEMENT DE CONSULTATION
------------	----------------------------------

MARCHE PASSE SUR PROCEDURE ADAPTEE

En application de Article L. 2123-1 de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018

Date limite de remise des offres :

Vendredi 26 Septembre 2025 à 18h00

SOMMAIRE

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION ET INTERVENANTS	3
1.1 : MAITRISE D’OUVRAGE.....	3
1.2 : MAITRISE D’ŒUVRE.....	3
1.3 : CONTROLE TECHNIQUE	3
1.4 : COORDINATION SECURITE PROTECTION DE LA SANTE	3
ARTICLE 2 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION	4
2.1 - MODE DE CONSULTATION	4
2.2 – REPARTITION EN LOTS ET FRACTIONNEMENT DES TRAVAUX	4
2.3 - MODALITES D’ATTRIBUTION	4
2.4 – DUREE DU MARCHE	4
2.5 – VARIANTES ET OPTIONS	4
2.6 - NATURE DES PRIX	4
2.7 – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	4
2.8 - MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION	5
ARTICLE 3 – RETRAIT OU REMISE DES DOSSIERS DE CONSULTATION.....	5
ARTICLE 4 – PRESENTATION DES OFFRES.....	6
ARTICLE 5 – CRITERES D’ATTRIBUTION - JUGEMENT DES OFFRES	8
ARTICLE 6 – PHASE DE NEGOCIATION.....	8
ARTICLE 7 – DISPOSITIONS PARTICULIERES	9
ARTICLE 8 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	9

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION ET INTERVENANTS

Le projet consiste en la restructuration partielle et en la mise en conformité incendie totale du site de la CPAM Côte d'Opale.

1.1 : Maîtrise d'ouvrage

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE COTE D'OPALE

35 rue Descartes
62 100 CALAIS
Tél.: 03.21.46.84.57
@ : ag623@assurance-maladie.fr

1.2 : Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre sur ce chantier est assurée par la société MV2 Architectes (mandataire).

ARCHITECTE

- Désignation	MV2 ARCHITECTES.
- Désignation complémentaire	Philippe MARGUIER et Guillaume WATTEL.
- Adresse	118, rue Solférino
- Code postal - Ville	59800 LILLE.
- Téléphone	06 25 40 61 84
- Email	mv2@mv2architectes.com

BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES

- Désignation	BA.BAT
- Adresse	Z.I. 980 Avenue Charles Pecqueur
- Code postal - Ville	62 620 RUITZ
- Téléphone	03 21 53 59 26
- Email	yannic.decamps@ba-bat.com

BET Amiante

SATH DEVELOPPEMENT

29B rue Léonard Bourcier
54 000 NANCY
Tél : 06.84.01.44.37
Responsable : Thomas LESSER, 06.84.01.44.37

1.3 : Contrôle technique

BUREAU DE CONTROLE

- Désignation	VERITAS
- Adresse	Parc d'activité de l'Etoile, rond-point de la porte de lille
- Code postal - Ville	59 791 GRANDE SYNTHE
- Téléphone	06 70 21 95 62
- Email	christian.boumier@bureauveritas.com

1.4 : Coordination sécurité protection de la santé

CSPS

- Désignation	VERITAS
---------------	---------

- Adresse
de lille
- Code postal - Ville
- Téléphone
- Email

Parc d'activité de l'Etoile, rond-point de la porte
59 791 GRANDE SYNTHE
07 87 14 12 01
frederick.joly@bureauveritas.com

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 - Mode de consultation

Il s'agit d'une procédure adaptée passée en application de Article L. 2123-1 de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant sur la partie législative du code de la commande publique.

2.2 – Répartition en lots et fractionnement des travaux

Les travaux sont répartis en 6 lots comme suit :

- LOT 1 Gros Oeuvre & Curage
- LOT 2 Plâtrerie, Faux plafond et agencement
- LOT 3 Carrelage et faïence
- LOT 4 Peinture & sol souple
- LOT 5 Courant fort & courant faible
- LOT 6 Plomberie & CVC

2.3 - Modalités d'attribution

Les candidats peuvent présenter une offre soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membre d'un groupement.

Un même opérateur économique peut faire partie de plusieurs groupements. Cependant, un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

En cas de groupement, l'un des opérateurs économiques membres du groupement est désigné dans l'acte d'engagement comme mandataire. Il représente l'ensemble des membres du groupement vis-à-vis du pouvoir adjudicateur et coordonne les prestations des membres du groupement.

2.4 – Durée du marché

Le délai global de déroulement du chantier est fixé à 13.5 mois conformément au planning transmis dans la présente consultation.

La durée de la période de préparation est fixée à 1 mois

La délivrance de l'OS travaux se fera au plus tard le 10 Octobre 2025.

2.5 – Variantes et options

Les variantes ne sont pas autorisées.

Il n'y a pas d'options demandées au présent marché.

2.6 - Nature des prix

Le marché est passé sur la base de prix forfaitaires indiqués à l'acte d'engagement.

2.7 – Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres à l'intérieur duquel la notification pourra intervenir est fixé à cent vingt (120) jours à compter de la date limite de remise des offres fixée dans l'avis d'appel public à la concurrence. Au-delà de ce délai, les candidats ne seront plus tenus par leur offre.

2.8 - Modification de détail au dossier de consultation

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 5 (cinq) jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Si un candidat remarque une erreur dans le dossier de consultation des entreprises, il doit en informer la collectivité, il devra faire part, via la plateforme PLACE, de toutes observations concernant le cahier des charges avant la remise de son offre, notamment sur les impossibilités techniques qu'il pourrait y déceler, les incompatibilités avec les utilisations envisagées, les incohérences, afin que celles-ci soient immédiatement rectifiées auprès des autres entreprises candidates.

En aucun cas lesdites observations ne doivent être portées directement sur les documents contractuels.

ARTICLE 3 – RETRAIT OU REMISE DES DOSSIERS DE CONSULTATION

Retrait :

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable sur le site officiel des marchés publics <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

Cependant le dossier de consultation peut être adressé gratuitement, par courriel, aux candidats en faisant la demande à l'adresse suivante : ag623@assurance-maladie.fr

Remise des dossiers :

« Le candidat remettra sa candidature et son offre obligatoirement par voie électronique.

Les plis devront être déposés sur la plateforme des marchés publics

<https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

au plus tard à la date et l'heure indiquées en page de garde du présent document.

Il appartient aux candidats de vérifier qu'ils disposent bien de l'intégralité des documents de la consultation, dans leur version éventuellement modifiée, pour établir leur réponse.

Le dossier électronique devra comporter :

- Un fichier relatif à la candidature ou un répertoire contenant les fichiers dans le(s)quel(s) il devra y avoir les pièces administratives ou attestations correspondantes citées ci-dessus sous format PDF ou similaire pouvant être lu par des softwares courants.
- Un fichier ou un répertoire contenant les fichiers relatif(s) aux éléments de l'offre pouvant également être lus par des softwares courants.

Ne pourront pas être ouverts :

- les plis remis ou dont la réception est effectuée après la date et l'heure limites fixées au présent règlement,
- les plis électroniques qui ne sont pas insérés sur le site visé ci-dessus et sur la procédure correspondante.

Plateforme de retrait du DCE et de remise des offres : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

Les signataires pourront utiliser les certificats et la signature de leur choix sous réserve de sa conformité aux normes du référentiel général d'interopérabilité et au référentiel général de sécurité électronique facilitant la signature multiple ou la signature en dehors de la plateforme de l'acheteur public (conformément aux dispositions de l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique dans les marchés publics).

Il est rappelé aux candidats qu'une signature scannée ne constitue pas une signature électronique

Une liste des certificats de signature électronique est disponible à l'adresse suivante :

www.entreprises.minefe.gouv.fr/certificats

**Les formats de fichier pouvant être utilisés par les candidats sont les suivants :
pdf, rtf, doc, xls, ppt, tif, zip**

Le niveau minimum de sécurité est le niveau () du RGS**

**Un anti-virus sera déclenché à l'ouverture des plis.
La vérification de l'absence de virus est à la charge du candidat au moment de la transmission de son offre.**

L'accès à la plate-forme d'hébergement sera clôturé à l'échéance du délai de remise des offres.

Production d'une copie de sauvegarde :

Parallèlement à l'envoi électronique, le candidat peut effectuer à titre de copie de sauvegarde, une transmission supplémentaire sur support papier ou sur support physique électronique.

Ce pli scellé comportera dans ce cas obligatoirement le numéro du marché et la mention « copie de sauvegarde ». Elle ne pourra toutefois être prise en considération que si elle est parvenue au Pouvoir Adjudicateur avant la date limite de remise des offres.

Le pli contenant la copie de sauvegarde, s'il y en a un, devra être déposé ou envoyé en recommandé avec avis de réception au siège de la mairie. »

ARTICLE 4 – PRESENTATION DES OFFRES

Les candidats sont informés que l'administration souhaite conclure le marché en Euro (€). Les offres seront entièrement rédigées en langue française.

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes datées et signées par eux, sous peine de rejet de leur offre :

PIECES RELATIVES A LA CANDIDATURE :

Justifications relatives aux capacités et qualités du candidat (financières, techniques et professionnelles) ainsi que la régularité de la situation fiscale et sociale, à savoir :

- Une lettre de candidature (DC 1) dûment complétée et signée, en cas de groupement, facultatif ;
- Le formulaire DC2 complété, daté et signé, ou équivalent, facultatif ;
- Le formulaire NOTI2 (état annuel des certificats reçus) complété, ou les certificats fiscaux et sociaux pour une situation au 31 décembre 2019, facultatifs ;
- Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale, prévue à l'article L. 243-15 du code de sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de 6 mois, facultatif ;
- En application de l'article 48 du décret n° 2016-360 une attestation sur l'honneur (cf. modèle joint au présent dossier de consultation) ;
- Un extrait K-bis, ou carte d'enregistrement au répertoire des métiers, ou équivalent pour les candidats établis hors de France, facultatif ;
- Les personnes admises au redressement judiciaire au sens de l'article L620-1 du code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger doivent justifier qu'elles ont été habilitées à poursuivre leur activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché ;
- Moyens humains et matériels de l'entreprise ;
- Eléments permettant de juger des capacités financières, techniques et professionnelles du candidat ;
- Références de travaux similaires

Dans le cas où le candidat produit une attestation sur l'honneur :

Lorsque le choix du candidat sera fait, le candidat retenu devra à compter de la réception de la demande de l'administration, fournir la copie des attestations fiscales et sociales pour une situation au 31/12/2019, ou l'imprimé NOTI2 (état annuel des certificats reçus), ainsi que la ou les attestation(s) d'assurance décennale et civile couvrant la période de chantier.

A défaut, le candidat ne sera pas retenu.

Les formulaires DC et NOTI peuvent être téléchargés sur le site internet suivant :

<http://www.collectivites-locales.gouv.fr/formulaires-a-telecharger-0>

PIECES RELATIVES A L'OFFRE :

L'offre du candidat comprendra **obligatoirement :**

- L'acte d'engagement complété, daté et signé ; et ses éventuelles annexes,
- La décomposition du prix global et forfaitaire complétée en format **EXCEL ET PDF**, datée et signée par lot
- L'attestation d'acceptation sans réserve des documents d'appel d'offres complétée et signée
- Le formulaire confirmant la **visite du site obligatoire** pour les lots
 - LOT 1 Curage gros œuvre
 - LOT 2 Plâtrerie faux plafond
 - LOT 5 Lot Electricité
 - LOT 6 Lot Plomberie CVC
- Le fichier word « mémoire technique à compléter » avec les réponses de l'entreprise.

TRES IMPORTANT :

L'attention des candidats est attirée sur le fait que seuls pourront être pris en considération les plis reçus dans **les conditions prévues à l'ordonnance n° 2015-899 et au décret n° 2016-360 régissant les marchés publics** et au présent règlement et contenant des dossiers complets et signés par une personne ayant pouvoir pour engager l'entreprise ainsi qu'une offre conforme à l'objet du marché répondant exclusivement à la nature et à l'étendue des besoins à satisfaire.

ARTICLE 5 – CRITERES D'ATTRIBUTION - JUGEMENT DES OFFRES

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères et sous-critères pondérés et énoncés ci-dessous :

LOT	Pour la totalité des lots	
	Valeur Technique	
	Références similaires	10,00%
	Mémoire technique	10,00%
	Effectif et moyens dédiés	20,00%
	Durée du délai d'exécution	20,00%
	Total valeur technique	60,00%
	Prix	40,00%
	Caractère de la visite préalable pendant la consultation des entreprises	Visite Obligatoire pour les lots : <ul style="list-style-type: none">o LOT 1 Curage gros œuvreo LOT 2 Plâtrerie faux plafondo LOT 5 Lot Electricitéo LOT 6 Lot Plomberie CVC

Pour la détermination de la note du critère prix, il sera appliqué la formule suivante :

$\frac{\text{Montant de l'offre la plus basse}}{\text{Montant de l'offre analysée}} \times \text{pondération}$

Chaque sous-critère de la « valeur technique » sera noté sur une échelle allant de 0 à 10 :

- 0 Aucun élément
- 2,5 Qualité faible
- 5 Qualité moyenne ou généraliste
- 7,5 Bonne qualité
- 10 Excellente qualité

Le non-respect du délai global rend l'offre non recevable.

ARTICLE 6 – PHASE DE NEGOCIATION

A l'issue d'un premier classement établi au regard des critères définis à l'article 5 du présent règlement de consultation, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec les deux candidats du lot dont l'offre a obtenu le plus de points.

Le pouvoir adjudicateur informe par écrit les deux candidats des conditions, des formes et de la date de fin de négociation, identiques pour les deux candidats. La négociation peut porter sur tous les éléments de l'offre, notamment sur le prix. Au plus tard à la date de négociation, chacun des deux candidats communique au pouvoir adjudicateur un document indiquant clairement et précisément quels points de son offre il modifie.

Après la date de fin de négociation, le pouvoir adjudicateur établit un classement définitif au regard des critères définis à l'article 5 du présent règlement de consultation. L'offre qui obtient le plus de points lors de ce classement définitif est considérée comme l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le candidat est tenu de maintenir son offre pendant 90 jours à compter de la date de fin de négociation.

ARTICLE 7 – DISPOSITIONS PARTICULIERES

Les candidats désirant présenter une offre sont tenus par le caractère confidentiel des informations qui pourraient être fournies dans les dossiers retirés et s'interdisent donc de les divulguer ou d'en faire un usage autre que celui pour lesquelles elles sont prévues.

ARTICLE 8 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Chaque candidat devra avant la date limite de remise des offres effectuer une visite des lieux afin qu'il puisse constater l'étendue de ses obligations dans le cadre du marché.

2 dates sont proposées pour effectuer la visite de site :

- Jeudi 4 septembre 2025 à 10h30
- Jeudi 11 septembre 2025 à 10h30

Les entreprises devront préciser par mail leur présence à la réunion aux adresses suivantes :

pierre@mv2architectes.com
ag623@assurance-maladie.fr

L'entreprise peut obtenir plus de renseignements sur l'organisation des visites auprès des services de la CPAM Côte d'Opale au 03 21 46 84 57 ou au 06 01 71 94 30

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude,

Renseignements d'ordre administratif	Renseignement d'ordre technique
Grégory MALAHIEUDE Responsable Administration Générale Direction/Service AG Tél.: 03 21 46 84 57 / 06 01 71 94 30 ag623@assurance-maladie.fr	Grégory MALAHIEUDE Responsable Administration Générale Direction/Service AG Tél.: 03 21 46 84 57 / 06 01 71 94 30 ag623@assurance-maladie.fr MV2 ARCHITECTES Mr Leleu Pierre Tél : 06 25 40 61 84 pierre@mv2architectes.com